MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

7ème année n° 2 SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX DLP 28-5-59 026547

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

4ème Edition n° 6

AVERTISSEMENTS 27 mai 1959

CARPOCAPSE
TAVELURE } Zone 4

A la suite des pluies des 21, 22, 23 et 24 mai la protection réalisée par le traitement préconisé le 19 mai a été entièrement lavée. Il est donc nécessaire d'exécuter un nouveau traitement avant le 6 juin.

INFORMATIONS

Zone 4

CULTURES DE POMMES DE TERRE, TOMATES, AUBERGINES

Réaliser un traitement anticryptogamique afin d'éviter l'extension du Mildiou (Phytophtora infestans).

Ajouter à la bouillie un insecticide approprié pour détruire le Doryphore.

OIDIUM DU PECHER

Des attaques graves sont observées sur fruits et plus rarement sur feuilles.

Il convient, sur les variétés sensibles, de faire et de répéter tous les 8 jours une pulvérisation de Soufre micronisé ou de diphényl crotonate plus mouillant.

ROUILLE SUR AIL, POIREAU

Cette maladie déjà installée dans des cultures s'étendra en raison des conditions climatiques favorables.

Faire des pulvérisations avec : Zinèbe, Zirame, T.M.T.D., Bouillie bordelaise, Oxychlorure de cuivre.

MILDIOU DE L'OIGNON

Il est prudent de traiter les semis et plantations avec : Bouillie bordelaise, Oxychlorure de cuivre, Captane, Zinèbe, Zinèbe-cuivre.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

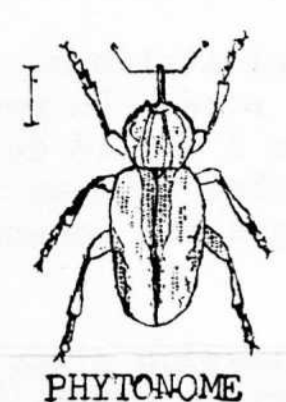
Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République; MONTPELLIER. Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars 1956

P278



APION

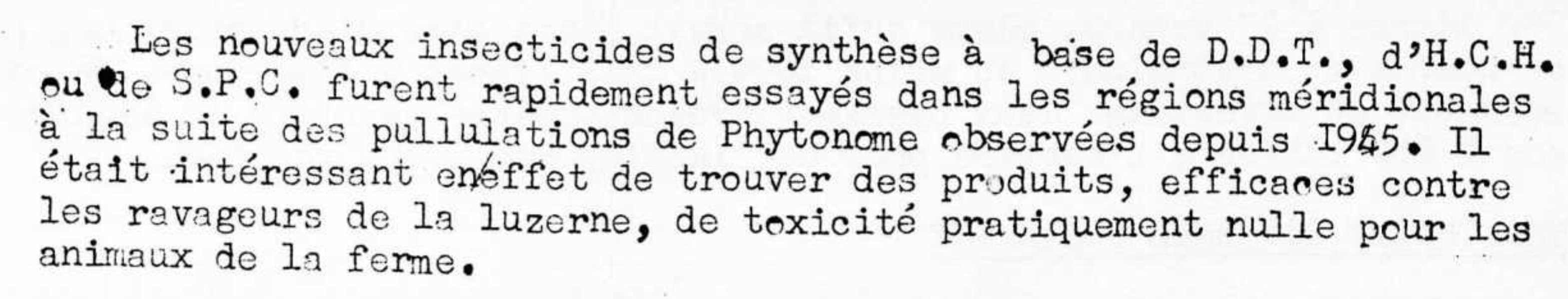
INSECTES
PARASITES DE LA LUZERNE



PHYTONOME

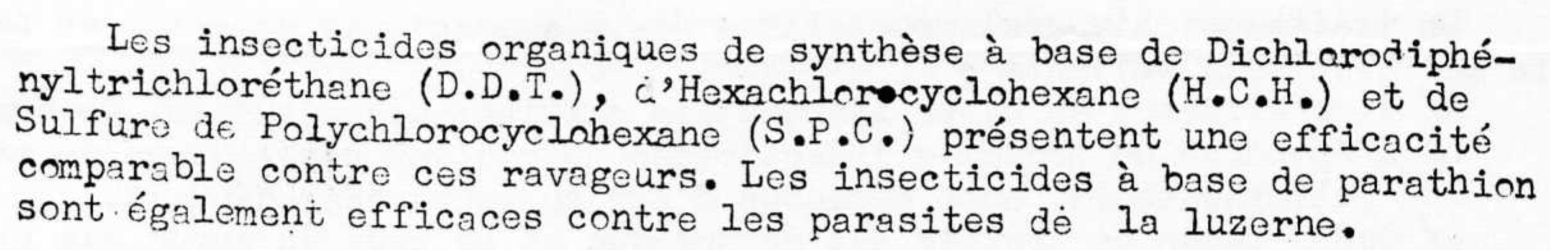
Ces pasites causent régulièrement dans les régions méridionales de la France de très importants dégâts aux légumineuses fourragères et plus particulièrement à la luzerne. Certains coléoptères (Apions, Négril, Phytonome) constituent pour la luzerne un véritable danger car ils sont susceptibles de se développer au point de détruire complètement la récolte d'une ou de plusieurs coupes.

PRODUITS ET EPOQUES DES TRAITEMENTS

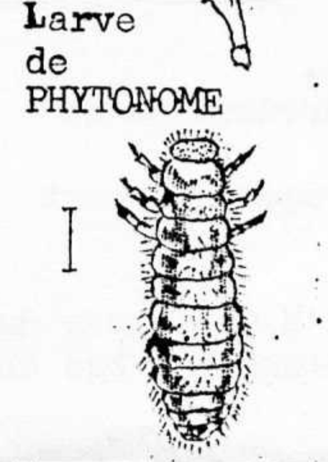


Les nouveaux insecticides de synthèse à base de D.D.T., d'H.C.H. ou de S.P.C. furent rapidement essayés dans les régions méridionales à la suite des pullulations de Phytonome observées depuis 1945. Il était intéressant en effet de trouver des produits, efficaces contre les ravageurs de la luzerne, de toxicité pratiquement nulle pour les animaux de la ferme.

Larve de PHYTONOME

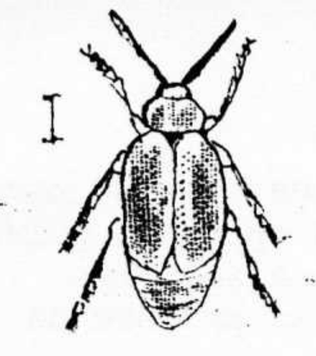


Les insecticides organiques de synthèse à base de Dichlorodiphényltrichloréthane (D.D.T.), d'Hexachlorocyclohexane (H.C.H.) et de Sulfure de Polychlorocyclohexane (S.P.C.) présentent une efficacité comparable contre ces ravageurs. Les insecticides à base de parathion sont également efficaces contre les parasites de la luzerne.



Larve de NEGRIL

Les traitements contre les Phytonomes et les Apions doivent s'appliquer dès que l'on observe la présence des insectes adultes sur les pousses de luzerne; les observations faites dans le Languedoc-Roussillon ont montré que les sorties d'adultes pouvaient être très précoces, au printemps, parfois dès le mois de Février. Dans la plupart des cas, les traitements sont effectués beaucoup trop tardivement alors que les adultes ont déposés en grande partie leur ponte.



NEGRIL (femelle).

Par suite de l'échelonnement des sorties d'adultes et de l'allongement rapide des pousses il est souvent nécessaire d'exécuter un deuxième traitement, 15 jours après le premier. Les jeunes larves vivant d'abord en mineuses dans les bourgeons commettent de très gros dégâts et sont à l'abri des insecticides. Leur destruction ne devient donc possible que plus tard mais il faut intervenir très vite à ce moment car les dégâts s'accroissent rapidement.

Il peut y avoir intérêt dans ce cas à effectuer prématurément la coupe et à appliquer le traitement quelques jours après.

Les dégâts causés par le Négril n'affectent généralement que la deuxième coupe de luzerne; le traitement doit être appliqué dès l'apparition des adultes ou des larves.

NEGRIL (mâle)

P./279

TRAITEMENTS ORDINAIRES

Actuellement les agriculteurs ont à leur disposition des produits efficaces mais la plus grande difficulté que présente la lutte réside dans l'exécution des traitements. L'efficacité d'un traitement nous paraît dépendre beaucoup plus du soin apporté à son exécution que de la nature de l'insecticide utilisé.

Les traitements peuvent se faire par poudrages ou par pulvérisations.

Les poudreuses à dos, type soufreuse, les plus fréquemment utilisées dans les régions viticoles donnent une répartition médiocre et entrainent une dépense excessive d'insecticide; aussi est-il beaucoup plus économique d'employer des poudreuses réglables à double effet conçues pour l'épandage des poudres fines.

L'usage des poudreuses à traction se répand dans quelques grandes exploitations.

Le poudrage se fera par temps calme et de préférence le matin à la rosée. Un poudrage exécuté correctement exigera de 25 à 30 kgs de poudre pour une luzerne à moitié de son développement, 10 à 15 kgs pour une luzerne récemment fauchée. Bien que plus coûteux que les pulvérisations quant à la dépense en produit insecticide, les poudrages ont cependant la faveur de nombreux agriculteurs.

Les pulvérisations présentent en effet de grosses difficultés : utilisation d'une grosse quantité d'eau, travail moins rapide et d'exécution plus difficile. En outre, la plupart des pulvérisateurs à traction utilisés en France ne donnent qu'un débit de 600 à 750 litres à l'hectare, alors qu'il serait nécessaire d'effectuer une pulvérisation abondante et d'atteindre au moins 1000 à I200 litres à l'hectare. On peut arriver à ce résultat en effectuant deux passages croisés. Cette quantité de liquide peut être abaissée à 800 litres à l'hectare pour une luzerne récemment fauchée.

TRAITEMENT HIVERNAL PREVENTIF

Un traitement hivernal préventif a été récemment mis au point en Lauragais. Il présente les avantages suivants :

a/ Il s'effectue en hiver lorsque les cultivateurs disposent de temps.

b/ L'épandage de produits insecticides ne réclame pas l'usage de poudreuses ou de pulvérisateurs, dont beaucoup d'agriculteurs sont démunis.

c/ Cette façon de traiter est économique et ne peut en aucun cas provoquer la mort d'abeilles.

Technique du traitement : Mélanger intimement un insecticide à base d'H.C.H. avec du super-phosphate (quantité d'insecticide contenant 8 kgs de matière active pour un hectare).

Répandre le mélange à la volée ou mieux avec un épandeur d'engrais; herser. Ce travail pour être efficace doit être effectué durant la deuxième quinzaine de Janvier ou au début de Février.

LES TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES ET L'APICULTURE

La luzerne est une plante à fécondation croisée, entomophile; néanmoins nous ne pensons pas que l'application de traitements insecticides effectuée en temps opportum puisse susciter de sérieuses inquiétudes dans les milieux apicoles, La législation actuelle interdit d'ailleurs l'emploi des produits organiques de synthèse pendant la période de pleine floraison des plantes visitées par les abeilles.

D'autre part, les traitements se situent nettement avant la floraison des légumineuses fourragères; ils ne pourraient être dangereux que dans le cas de cultures réservées pour la production de semences, fortement infestées au voisinage de la floraison. Cette production serait alors bien compromise et nous estimons que l'agriculteur aurait toujours intérêt à sacrifier la culture envahie.

INSPECTION de la PROTECTION des VEGETAUX - MONTPELLIER

... ...